



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

Affiché le 10/12/2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 20h15, les membres du Conseil municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle des loisirs, Place Léon Robin, à l'invitation de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Séverine COURTOIS, Éric POUJADE, Gaëtan GRENÉ, Stevens NAHMANI, Aurélie NICOLET, Julien RIVET, Sébastien BONNEAU, Xavier BESSUS, Laetitia FAURENT, Elodie POIRIER, Jean GONZALEZ.

Absentes ayant donné pouvoir : Anne DORKELD à Jean GONZALEZ, Isabelle GRENÉ à Gaëtan GRENÉ

Absente excusée : Karine PIGNOUX

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laetitia FAURENT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Présentation du SIVOM par David Baudon

Adoption du PV du Conseil municipal du 5 novembre 2020

1. Aménagement de la Rue du Printemps et du Chemin de la Ville : modification du plan de financement
2. Contrat télécom : autorisation de signature
3. Application Octopus HACCP : signature du devis
4. Contrat d'assurance – Bâtiments et équipements : autorisation de signature
5. Installation d'un panneau d'information lumineux : choix du prestataire
6. Acquisition d'un panneau d'information lumineux : demande de subvention DETR
7. Tableau des emplois : mise à jour

Questions diverses :

30 km/h à Bourgneuf

Lancement de l'étude avec le Département pour la Grande Rue

Remplacement de Sébastien Bonneau à la commission vie scolaire

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire, ouvre la séance à 20h20 et présente David Baudon, Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis. David BAUDON présente le fonctionnement du SIVOM, son champ d'intervention et son budget. La présentation terminée, David BAUDON et Stéphanie SAUGER quittent la salle du conseil. Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 novembre 2020. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Aménagement de la Rue du Printemps et du Chemin de la Ville : modification du plan de financement

Madame le Maire expose que par délibération n° 2019_11_14_03 du 14 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel ainsi que les demandes de subventions pour l'aménagement du Chemin de la Ville et la Rue du Printemps.

Il convient aujourd'hui de modifier le plan de financement et d'ajuster le montant des demandes de subventions.

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour ce projet s'élève à 518 674,67 € HT (incluant les études et l'enfouissement des réseaux) et se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT en €		Montant HT en €
Aménagement des entrées et centres de bourg	332 307,93	D E T R (état)	130 000
Aménagement de cheminements doux sécurisés	50 456,25	Conseil départemental (au titre des amendes de police) - Année 2020	25 000
		CdA (mobilité transport)	5 300
Aménagement de parking	72 065,33	Conseil départemental (au titre des amendes de police) - Année 2021	30 000
Etudes	20 580,06	CdA (fonds structurants)	150 000
Enfouissement des réseaux	43 265, 10	Emprunt CE	100 000
		Fonds propres	78 374,67
TOTAL HT	518 674,67		518 674,67

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le plan de financement actualisé exposé ci-dessus,
- De solliciter pour 2021 la participation du département au titre des amendes de police,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. Contrat télécom : autorisation de signature

Madame le Maire expose qu'Interface Groupe Reine est le prestataire télécom de la commune depuis 2017 pour les installations de la mairie, du pôle associatif et de l'école.

Pour les lignes mobiles et la ligne du restaurant scolaire, le fournisseur d'accès est Orange.

Depuis le mois de Mars dernier, la ligne téléphonique de l'école ne fonctionne plus et le numéro est renvoyé en permanence vers le portable de la directrice. Ce fonctionnement est défaillant puisque la directrice utilise son téléphone personnel pour les appels de l'école et ce, soir et week-end.

Reine Télécom a mis en demeure Orange d'effectuer les réparations sur sa ligne mais après plusieurs interventions, Orange ne souhaite pas procéder aux travaux sur cette ligne puisque ce sont des installations qui sont amenées à disparaître avec la fibre.

Il est donc nécessaire et urgent de trouver une solution de remplacement puisque l'école n'est pour le moment pas éligible à la fibre.

C'est la raison pour laquelle il a été demandé à Reine Télécom de revoir l'ensemble du contrat en y incluant les lignes gérées aujourd'hui directement par Orange afin d'avoir un seul interlocuteur capable de prendre en charge et de gérer les désagréments occasionnels sur nos lignes et la maintenance des appareils.

	Contrats actuels			
	Reine Télécom (mairie, école, pôle associatif)	Orange business (portable garderie et service technique)	Orange (restaurant scolaire, ligne support ADSL mairie)	TOTAL
Montant TTC	245	45	80	370
	Contrat à venir			

	Reine Télécom (ensemble des bâtiments + lignes mobiles)		
Montant TTC	360		360

Ce rapatriement de l'ensemble des lignes sous l'égide du groupe Interface engendre des coûts ponctuels liés aux frais d'installation et de mise en service qui s'élèvent à 1 326.60 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le choix du groupe Interface Reine Télécom comme prestataire télécom unique,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les devis correspondant aux montants proposés ci-dessus.

3. Application Octopus HACCP : signature du devis

Madame le Maire donne la parole à Séverine COURTOIS qui expose qu'en matière d'obligation réglementaire, le restaurant scolaire est contraint de remplir certaines missions dans le cadre de sa démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

Cela se traduit par un système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise.

La méthode HACCP repose sur l'identification, l'évaluation et la description des mesures de maîtrise. Elle repose sur 7 grands principes :

- Analyse des dangers
- Détermination des points critiques pour la maîtrise (les fameux CCP : Critical Control Point)
- Fixation du ou des seuil(s) critiques
- Mise en place d'un système de surveillance des mesures de maîtrise des dangers aux CCP
- Détermination des actions correctives à mettre en œuvre lorsque qu'un CCP donné est défaillant
- Application des procédures de vérification afin de confirmer que le système HACCP fonctionne efficacement
- Constituer un dossier dans lequel figurent toutes les procédures et tous les relevés concernant ces principes et leur mise en application (traçabilité)

La méthode HACCP permet donc une vigilance par l'identification des étapes où il existe un danger de contamination.

Aujourd'hui il est nécessaire de mettre en place les actions suivantes : enregistrement des contrôles à réception, automatisation des relevés de températures, digitalisation de la traçabilité des étiquettes et la simplicité d'organisation du plan de nettoyage.

Afin de faciliter la mise en place de ces obligations, il est nécessaire d'équiper le restaurant scolaire d'une application compatible tablette et smartphone.

Deux entreprises ont été démarchées et les propositions sont les suivantes :

- Traqfood :

39,99 € HT/mois (eng 1 an) pour l'application avec la formation à distance et l'assistance.

- Octopus HACCP :

Abonnement : 41,50 € HT/mois (eng 5 ans)

Paramétrage et formation : 249 € HT

Le choix de la commission communication s'est orienté vers l'application Octopus HACCP car celle-ci semble avoir une approche plus professionnelle et travaille en lien avec Transgourmet qui est l'un de nos fournisseurs principaux. De plus, nos données sont sauvegardées pendant 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'opter pour le choix de l'application Octopus HACCP,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant à cette offre et tous documents se référant à ce dossier.

4. Contrat d'assurance – Bâtiments et équipements : autorisation de signature

Madame le Maire expose que le contrat avec la SMACL arrive à échéance au 31 décembre 2020 et il est nécessaire de renégocier les contrats d'assurances des bâtiments communaux, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les dommages aux biens et les véhicules.

Une consultation a été engagée auprès de trois sociétés susceptibles d'assurer cette prestation.

Les caractéristiques sont les suivantes (prix TTC) :

Compagnies d'assurances	Tarif annuel
GROUPAMA	5 378,49 €
SMACL	5 139,22 €
MAIF	6 970,59 €

Le choix se porte sur l'assureur SMACL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'opter pour le choix de l'assureur SMACL,
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance avec la SMACL et tout document afférent à ce dossier.

5. Installation d'un panneau d'information lumineux : choix du prestataire

Madame le Maire donne la parole à Éric Poujade qui expose que la commune souhaite s'équiper d'un panneau d'information lumineux afin de renforcer sa communication, notamment aux abords de l'école maternelle.

La D110 qui permet l'accès à l'école est une route très fréquentée car située en centre bourg et il est impératif de sécuriser les abords de l'école grâce notamment à la diffusion de message de sécurité routière.

Pour se faire, la commission communication a démarché plusieurs entreprises dont les propositions sont les suivantes :

Entreprise	Caractéristiques	Surface d'affichage en m ²	Forfait 4 G/an HT	Application pour smartphone	Montant HT
Lumiplan	Fenix RGB double face 256x160	1,4	240	Gratuite pendant 1 an puis 25€ HT/mois	16 800
Centaure	200 x 160	1,85	358	Inclus mais sans notifications push	20 960
Prismaflex		2			22 000
Elancité (syndicat de la voirie)	110 x 920	1			9 912

La commission communication a rencontré l'entreprise Centaure et Lumiplan. Le choix se porte sur l'entreprise Lumiplan qui offre une prestation moins onéreuse avec des caractéristiques qui correspondent aux attentes de la commune.

Le coût de cet investissement est prévu au budget 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix de l'entreprise Lumiplan,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le devis correspondant et tout document afférent à ce dossier.

6. Acquisition d'un panneau d'information lumineux : demande de subvention DETR

Madame le Maire donne la parole à Eric Poujade qui expose que,

Vu l'avis favorable de la commission communication,

Lors de la précédente délibération, le Conseil municipal a voté l'achat d'un panneau d'information lumineux afin de renforcer sa communication, notamment aux abords de l'école maternelle.

La D110 qui permet l'accès à l'école est une route très fréquentée car située en centre bourg et il est impératif de sécuriser les abords de l'école grâce notamment à la diffusion de message de sécurité routière.

L'Etat, dans le cadre de la DETR 2021 (dotation d'équipement des territoires ruraux), accompagne les communes en investissement dans le cadre d'une opération de sécurisation des biens et des personnes.

La sécurisation des abords de l'école entre dans ce cadre-là.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition d'un panneau d'information lumineux	16 800	Subvention DETR (40%)	6 720
		Participation de la commune	10 080
TOTAL	16 800		16 800

Le coût de cet investissement est prévu au budget communal 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Tableau des emplois : mise à jour

Madame le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de valider le tableau des emplois correspondant aux effectifs de la collectivité et, compte tenu des nécessités des services, de modifier ce tableau lors de changement de création de postes, suppression de postes, avancement de grades, mutation...

Il est donc proposé d'adopter le tableau des emplois suivant :

Tableau des effectifs au 01/12/2020						
Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Durée hebdo	Effectifs budg.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administratif						
Rédacteur	Rédacteur	B	35/35ème	1	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Filière technique						
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	27/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	25/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	11/35 ^{ème}	1	1	0
Filière animation						
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	28/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	26/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	27,55/35 ^{ème}	1	1	0
Filière Médico-Sociale						
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelle principal 1 ^{ère} classe	C	30/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL				13	12	1

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider le tableau des emplois ci-dessus.

Questions diverses :

30 km/h à Bourgneuf :

Madame le Maire expose que la commune a été sollicitée par le maire de Bourgneuf pour passer en zone à 30 la partie suivante :



Le conseil municipal souhaite voter sur cette question : 7 votes pour, 3 votes contre et 2 abstention et un arrêté sera pris par Madame le Maire.

Lancement de l'étude avec le Département pour la Grande Rue :

Madame le Maire rappelle la genèse de la réflexion sur l'aménagement de la Grande rue : absences de trottoirs ou trottoirs inadaptés, problème de sécurité pour les piétons, problème de vitesse, circulation difficile notamment aux heures de pointe (3 rétrécissements du même côté et à la suite, ce qui n'est pas pertinent car le véhicule s'engage pour forcer le passage et accélère.

Elle évoque également le déplacement de l'arrêt de bus actuellement devant la mairie, afin qu'il soit aux normes accessibilité.

L'objectif de l'aménagement est qu'il soit plus compact et court au niveau des rétrécissements avec alternance d'un côté et de l'autre de la voie et création de trottoirs.

Le règlement d'intervention du département pour cet aménagement est le suivant : pour les communes de – de 1 000 habitants : prise en charge à 70% par le département et reste à charge de 30% pour la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le lancement de l'étude avec le département.

Remplacement de Sébastien Bonneau à la commission vie scolaire :

Sébastien Bonneau quitte la commission vie scolaire. Aucun conseiller ne souhaite prendre sa place.

La date du prochain conseil municipal n'est pas fixée.

La séance est levée à 22h25.